

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINES

## COMITÉ SYNDICAL DU 02 SEPTEMBRE 2021

Convocations adressées le : 27 août 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 4 (ordre du jour 1 à 4) ;  
5 (ordre du jour 5 à 10)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2 (ordre du jour 1 à 5) ; 3 (ordre du jour 6 à 10)

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants : 7 dont 1 pouvoir (ordre du jour 1 à 4) ; 8 dont 1 pouvoir (ordre du jour 5) ; 9 dont 1 pouvoir (ordre du jour 6 à 10)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents en présentiel :**

Wilfried SCHWARTZ ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ;

### **Délégués en visioconférence :**

Pascale DEVALLEE ; Michel GILLOT ; Sébastien MARAIS ; Régis SALIC

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER ; Pascale DEVALLEE ; Nathalie SAVATON

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Régis SALIC

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

Christophe BOULANGER par Emmanuel DENIS

### **Absents excusés :**

Frédéric AUGIS ; Ludovic BOURDIN ; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel DENIS ; Emmanuel FRANCOIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Gérard SERER ;

### **Secrétaire de séance :**

Michel GILLOT

**C 21/09/09 – FONCIER - APPROBATION DES CONVENTIONS RELATIVE AUX TRAVAUX DE DEPLACEMENT, DE MODIFICATION ET DE PROTECTION DES RESEAUX DE BRANCHEMENTS DES CONCESSIONNAIRES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA 2EME LIGNE DE TRAMWAY ET DE SES COMPOSANTES SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TOURANGELLE ENTRE LE GROUPEMENT TRANSAMO – LA SET ET LES CONCESSIONNAIRES**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

La réalisation de la deuxième ligne de tramway de la métropole tourangelle et ses composantes, nécessite qu'il soit procédé au déplacement, à la modification ou à la protection d'une partie des différents réseaux des gestionnaires de réseaux suivants :

- GRDF,
- Enedis,
- Orange,
- Tours Métropole Val de Loire,
- Tours Métropole Numérique,
- Tours Métropole – Energies durables,
- Dalkia,
- Société de Chauffage des Bords du Cher

Ainsi, il est proposé une convention entre le groupement TRANSAMO-SET et chacun de ces gestionnaires de réseaux pour définir les modalités administratives, techniques et financières de réalisation des études et travaux de déplacement, de modification et de protection des réseaux exploités par le concessionnaire.

Le projet de construction de deuxième ligne de tramway de la métropole tourangelle et ses composantes, et ses incidences liées aux travaux de réaménagement de l'espace public directement induits par le projet rendent nécessaire la signature de ces conventions.

Dans l'intérêt du domaine public, les concessionnaires prendront en charge une partie des travaux de déplacement, de modification et de protection de ses réseaux.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine, par l'intermédiaire des marchés de réalisation du projet de deuxième ligne de tramway et ses composantes, prendra en charge les travaux préparatoires aux déplacements, modifications et protections de réseaux.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante:

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la commande publique, et notamment le livre quatrième de la deuxième partie du CCP lié aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre privée,

**Vu** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de la deuxième ligne de tramway et ses composantes sur le territoire de l'agglomération de tourangelle au groupement TRANSAMO (mandataire) - La SET (co-traitant) notifié le 19 février 2021,

- **APPROUVE** les conventions avec les concessionnaires pour les déplacements, modifications et protections des réseaux dans le cadre de la deuxième ligne de tramway de la métropole tourangelle et ses composantes,
- **AUTORISE** la signature des conventions précitées et tout document s'y rapportant, par TRANSAMO, mandataire du groupement TRANSAMO-SET, au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage,

**Le comité adopte à l'unanimité.**



**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

**Pour le Président et par délégation,**

**La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,**

**Laurence MARIN**